8,500 2,500 1,000

4,500 11.021

/	
(b) Une maison sus-érigée, comprenant	
magasin et un logement privé y compris	
ommagement pour déménagement, etc	
(c) Un magasin à grain et ferronnerie	
(d) Une balance publique	
(e) Pour démolition des hangars, et	
images récultant du retardement dans les	
aires, ainsi que du passage d'un égout sur	1
terrain, etc	
	54

2.—(23625) Soumise une communication de MM. Cousineau et Lacasse, au sujet de la réclamation Pagé et al. vs la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

3.—(25162) Soumis un rapport du Département en Loi, recommandant le règlement de la réclamation Ferdinand Mar-tinot-Lagarde vs la Cité de Montréal, pour chute de son épouse sur le trottoir (verdict et jugement).

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'autoriser le règlement de ladite réclamation, à même le Fonds de Réserve, en payant le montant du jugement au demandeur, soit \$600, avec intérêts à compter du 15 janvier 1915, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et C. 150, et les frais, soit \$334.60, à MM. Pélissier, Wilson et les frais, et les fr son et St-Pierre, avec intérêts à compter de la même date.

4.—(22778) Soumis un rapport du Département en Loi, in re la Cité de Montréal et l'élargissement de la rue Sherbroo-ke, quartier Notre-Dame de Grâces, et J. O. Déziel, indemni-

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De recommander au Conseil de faire consentir à M. Déziel un acte de cession, devant le Notaire de la Cité, qui peut être fait en même temps que M. Déziel recevra le montant ce de la Cité, qui peut être fait en même temps que M. Déziel recevra le montant de mains du Protomontant déposé, pour son compte, entre les mains du Proto-notaire, et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier de la Circ

de la Cité à signer ledit acte.

par M. le Commissaire Hébert, appuyée M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que la résolution du 29 janvier dernier, à l'effet de recommander au Conseil le vote d'une somme de \$1,009,950 Pour la construction d'égouts dans certaines rues, soit amendée, en retranchant dans la liste desdits égouts, l'item sui-

6èma	Citá	Part des Propriétaires	Total
6ème Avenue, de Bélanger à Rosemont	\$539	\$37,461	\$38,000

en ajoutant à ladite liste les deux item suivants:

	Part de la Cité	Part des Propriétaires	Total
Sherbrooke, de Prud'hom- me à Westmount	\$7,300	\$ 6,500	\$13,800
Sherbrooke, de Hingston à Mayfair	9,500	31,600	41,100

et de faire rapport au Conseil, recommandant que la liste, ainsi con la la face de son soit ainsi corrigée, comportant un montant total de \$1,026,850 soit approuvée, et que ladite somme soit votée, pour l'exécution desdite. desdits travaux, au contrat ou à la journée, s'il est jugé op-

6. Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que la séance soit ajournée "sine die".

L. N. SENECAL, Secrétaire.

(b) A house thereon erected, containing a store and a private lodging, including	
indemnity for removal, etc	8,500
(c) A grain and hardware store	2,500
(d) A public scale	1,000
(e) For the demolition of sheds, and damages resulting from the delay in carrying on his business, also for the laying of a sewer through said piece of land, etc	4,500
sewer through said prece of land, etc	\$41.021

2.—(23625) Submitted a communication from Messrs. Cousineau & Lacasse, anent a claim from Pagé et al. vs The City of Montreal.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department for a report.

2.—(25162) Submitted a report from the Law Department, recommending that a claim from Ferdinand Martinot-Lagarde vs The City of Montreal, for damages resulting from the fall of his wife on the sidewalk, (verdict and judgment) be settled.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the settlement of said claim be authorized ex-Reserve Fund, by paying the amount of the judgment to the Plaintiff, i.e. \$600, with interests from the 15th January 1915, and costs, i.e. \$334.60, to Messrs. Pélissier, Wilson & St-Pierre, with interests from said date.

4.—(22778) Submitted a report from the Law Department, in re The City of Montreal, and the widening of Sherbrooke street, Notre Dame de Grâces Ward, and J. O. Déziel, indemnitaire.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that Mr. Déziel be requested to execute a deed of cession, before the City Attorney, which can be made at the same time as Mr. Déziel will receive the amount deposited on his account with the Prothonotary and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the said deed

5.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the resolution of the 29th January last, recommending that Council vote a sum of \$1,009,950 for the construction of sewers in certain streets, be amended, by striking out from the list of the said sewers, the following item:

	City's share	Prop. share	Total
6th Avenue, from Bélanger to Rosemont	\$539	\$37,461	\$38,000
and by adding to the said	l list the two	following	items:

	City's share	Prop. share	Total
Sherbrooke, from Pru- d'homme to West- mount	\$7,300	\$ 6,500	\$13,800
Sherbrooke, from Hing- ston to Mayfair	9,500	31,600	41,100

and that a report be made to Council, recommending that the list, as corrected, representing a total sum of \$1,026,850, be approved, and that the said sum be voted, for the performance of the said works by contract or by day labor, as may be deemed advisable.

6.-On motion of Commissioner Hébert seconded by Commissioner Ainey, it was Resolved: That this meeting be adjourned "sine die"

L. N. SENECAL, Secretary.